

P.V. COMMISSION DISCIPLINE des 04 & 11 Mai 2011

DOSSIER N° : 1011-011

Secrétaire de séance : Vincent DEFOSSEZ ne participe ni aux débats, ni aux délibérations
Instructrice : Denise QUEYREL ne participe ni aux débats, ni aux délibérations.
Concerne joueur BENHALIMA Fouad de E.ST ETIENNE AUBENAS
Epreuve : Prérégional masculin
HBGG / AUBENAS du 12.02.2011
Arbitre : Claude MARIUSSE
Qualification de la faute : Attitude antisportive grossière
Sanction : 4 dates dont 3 sursis
Période probatoire : 6 mois
Pénalité financière : 145 € (dont 15 € de frais de dossier)

DOSSIER N° : 1011-012

Secrétaire de séance : Vincent DEFOSSEZ ne participe ni aux débats, ni aux délibérations
Instructrice : Denise QUEYREL ne participe ni aux débats, ni aux délibérations.
Concerne joueur Sylvain GODAR de AL GUILHERAND GRANGES
Epreuve : Prérégional masculin Poule Basse
ALGG / CHABEUIL du 20.03.2011
Arbitre : Christophe ASTIER
Qualification de la faute : Attitude antisportive grossière
Sanction : 3 dates fermes
Période probatoire : 6 mois
Pénalité financière : 135 € (dont 15 € de frais de dossier)

DOSSIER N° : 1011-015

Secrétaire de séance : Bernard PICCOLI ne participe ni aux débats, ni aux délibérations
Instructrice : Denise QUEYREL ne participe ni aux débats, ni aux délibérations.
Concerne Dirigeante NAIGEON ép. AUZANNEAU Danielle
Epreuve : Moins 16 ans féminin Place 1 à 4
DROME HBPEAGEOIS 3/DROME HBPEAGEOIS 1 du 19.03.2011
Arbitre : Arnaud JOLIVET
Qualification de la faute : Fraude dans l'établissement d'une feuille de match
Sanction : 5 dates dont 2 sursis
Période probatoire : 1 an
Pénalité financière : 195 € (dont 15 € de frais de dossier)

DOSSIER N° : 1011-019

Secrétaire de séance : Bernard PICCOLI ne participe ni aux débats, ni aux délibérations
Instructrice : Denise QUEYREL ne participe ni aux débats, ni aux délibérations.
Concerne Dirigeant Patrice AUZANNEAU
Epreuve : Moins 16 ans féminin Place 1 à 4
DROME HBPEAGEOIS 3/DROME HBPEAGEOIS 1 du 19.03.2011
Arbitre : Arnaud JOLIVET
Qualification de la faute : Fraude dans l'établissement d'une feuille de match
Sanction : 8 dates fermes
Période probatoire : 1 an
Pénalité financière : 335 € (dont 15 € de frais de dossier)

DOSSIER N° : 1011-020

Secrétaire de séance : Bernard PICCOLI ne participe ni aux débats, ni aux délibérations
Instructrice : Denise QUEYREL ne participe ni aux débats, ni aux délibérations.
Concerne Arbitre Arnaud JOLIVET
Epreuve : Moins 16 ans féminin Place 1 à 4
DROME HBPEAGEOIS 3/DROME HBPEAGEOIS 1 du 19.03.2011
Arbitre : Arnaud JOLIVET
Qualification de la faute : Fraude dans l'établissement d'une feuille de match
Sanction : 6 dates fermes
Période probatoire : 1 an
Pénalité financière : 255 € (dont 15 € de frais de dossier)